

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 581

29 mars 2011

### SOMMAIRE

|  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| AAC NL BOF 2002 S. à r.l. ....         | 27888 | ConnectCom S.à r.l. ....                      | 27859 |
| Achmea Reinsurance S.A. ....           | 27855 | Container Quick Lock Luxembourg S.A.<br>..... | 27859 |
| Aerium MCS S.à r.l. ....               | 27853 | Cosmolux International S.A. ....              | 27873 |
| AGI Holding S.A. ....                  | 27862 | Cronos Recherches Cliniques S.A. ....         | 27880 |
| Agriluxembourg S.A. ....               | 27888 | Curzon Capital Partners II S.à r.l. ....      | 27861 |
| Alphacom Holding S.A. ....             | 27871 | C.V.S. S.A. ....                              | 27855 |
| Alphacom Holding S.A. ....             | 27871 | DBRA MG S.à r.l. ....                         | 27880 |
| AL S.A. ....                           | 27888 | D. Cools & Cie ....                           | 27880 |
| Amalto S.A. ....                       | 27853 | Detion Luxembourg Holdings S. à r. l. ...     | 27881 |
| Ambuvita S.A. ....                     | 27842 | Euro-Aurus SA Holding ....                    | 27881 |
| AM Construction S.A. ....              | 27853 | Euroklima ....                                | 27881 |
| ATA Pharma S. à r.l. ....              | 27854 | Eurtrans S.A. ....                            | 27881 |
| BHE Holding S.A. ....                  | 27859 | FTC Futures Fund Sicav ....                   | 27882 |
| BHE SPF Holding S.A. ....              | 27859 | Groupe Wenmec S.A. ....                       | 27870 |
| Campus Contern S.à r.l. ....           | 27861 | HCEPP Luxembourg Poland I S.à r.l. ....       | 27887 |
| Can't Stop ....                        | 27861 | Hexagone S.à r.l. ....                        | 27886 |
| Castel Invest S.A. ....                | 27862 | HMR ....                                      | 27887 |
| Catclub S.A. ....                      | 27864 | Hobbit Investment ....                        | 27888 |
| Cat Développement S.A. ....            | 27863 | Hurca Investment Holding SPF S.A. ....        | 27886 |
| CCP II Neumarkt S.à.r.l. ....          | 27864 | International Wave Holding ....               | 27867 |
| CCP II Peine S.à.r.l. ....             | 27866 | International Wave Holding S.A. S.P.F. ..     | 27867 |
| CCP II Soest S.à r.l. ....             | 27867 | Ipsotx Sàrl ....                              | 27873 |
| CCP II Straubing S.à r.l. ....         | 27867 | LA Coussinerie ....                           | 27888 |
| Centre de Coiffure Paola S.à r.l. .... | 27867 | Minimax Data International Holding ....       | 27865 |
| Chavet Aloys S.A. ....                 | 27869 | Minimax Data International S.A.-SPF ....      | 27865 |
| Citation Holdings S.A. ....            | 27869 | RCG Re IV S.A. ....                           | 27855 |
| Citation Holdings S.A. ....            | 27871 | Talhofen S.A. ....                            | 27882 |
| Claude Rizzon Immobilier S.à r.l. .... | 27871 | Telenet Finance Luxembourg S.à r.l. ....      | 27864 |
| CMI Insurance (Luxembourg) S.A. ....   | 27872 | World Helicopters S.à r.l. ....               | 27887 |
| Coke S.A. ....                         | 27873 | Y Real Estate General Partner S.A. ....       | 27842 |
| Colosseum International S.à r.l. ....  | 27859 |   |       |

**Ambuvita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.431.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010*

*Conseil d'Administration*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Joé ANDRE demeurant à L-7515 Mersch, 1, rue Comte Jean-Frédéric d'Autel
- Madame Nicole COLLE, demeurant à L-7515 Mersch, 1, Rue Comte Jean-Frédéric d' Autel
- Monsieur Joseph ANDRE, demeurant à L-7595 Reckange 45, rue Principale

*Commissaire aux comptes*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114, pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

—  
*Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010*

*Administrateur délégué*

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué, de Monsieur Joé ANDRE demeurant à L-7515 Mersch, 1, rue Comte Jean-Frédéric d'Autel, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

*Président du Conseil d'Administration*

Les membres du nouveau Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Joé ANDRE, préqualifié, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Luxembourg le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005573/28.

(110006590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Y Real Estate General Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.622.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of March.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

YCAP Holding, a public limited liability company (société anonyme) incorporated on 19 February 2010 under the laws of Luxembourg, with its registered office at 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Referred to hereafter as the "Sole Shareholder".

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme (the "Company") which it declared to organize among itself and any future shareholders as may come to possess shares in the Company, if any.

BY-LAWS:

**Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.**

**1. Form, Name.**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")) and by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "Y Real Estate General Partner S.A.".

## **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company within the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **3. Object.**

3.1 The purpose of the Company is to act as general partner (actionnaire gérant commandité) of Y Real Estate Fund, SICAV-FIS (the "Fund"), an umbrella specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) incorporated in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), and, in that capacity, the Company may administer and manage the Fund and its assets and decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, in compliance with the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds as amended from time to time, the articles of incorporation and the prospectus of the Fund. The Fund may enter into investment management and investment advisory agreements and into any other contract that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out its functions.

3.2 The Company may furthermore acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.5.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## **Chapter II. - Capital.**

**5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100 %).

**6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

**7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**8. Modification of capital.**

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

**Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors.**

**9. Board of directors or sole director.**

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each member individually a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder.

9.3 A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.4 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**10. Meetings of the board of directors.**

10.1 The meetings of the Board of Directors shall be presided by a Chairman, elected from among its members (the "Chairman"). The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman by any two Directors.

### **11. General powers of the board of directors.**

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the company. If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

11.3 The provisions of the preceding paragraph are not applicable when the decisions of the Board of Directors or of the Sole Director concern day-to-day operations engaged in under normal conditions.

### **12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to one or more Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person, who need not be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of shareholders.

### **13. Representation of the company.**

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

### **14. Statutory auditor.**

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

## **Chapter IV. - General meeting of shareholders.**

### **15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.**

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders. The sole shareholder shall take his decisions under the form of written resolutions.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to

the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.6 The shareholders are entitled to participate in the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attached to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

15.9 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at any other location in the City of Luxembourg on the second Monday of May each year (unless such date falls on a legal bank holiday, in which case the annual general meeting will be held on the next day on which banks are open for business in Luxembourg) at 2 p.m. Luxembourg time.

**17. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

**18. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

## **Chapter V. - Business year, Distribution of profits.**

### **19. Business year.**

19.1 The business year of the Company begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

### **20. Distribution of profits.**

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

## **Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

## **Chapter VII. - Applicable law.**

**22. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

*Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2011.
2. The first annual general meeting shall be held in 2012.

*Subscription and Payment.*

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

YCAP Holding . . . . . 31,000 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Statement.*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs.*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred euro.

*First written resolutions of the sole shareholder.*

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to article 15.1 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2016:
  - Frédéric Deflorenne, professionally residing at 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Luc Leroi, professionally residing at 13a, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Arnaud Bricout, professionally residing at 37, avenue Pierre I<sup>er</sup> de Serbie, 75008 Paris, France.
3. In accordance with article 10.1 of these Articles, the Sole Shareholder appoints Mr Frédéric Deflorenne as Chairman for a maximum period of 6 years, his mandate expiring at the same time as his mandate as a Director of the Company.
4. The following has been appointed as auditor for the same period: KPMG Audit S.à r.l., with registered office at 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le onze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

YCAP Holding, une société anonyme constituée le 19 février 2010 et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Michel Bonzom, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent document pour être soumise en même temps aux autorités d'enregistrement.

Désignée ci-après comme l'«Actionnaire Unique».

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'elle déclare constituée entre elle et tous futurs actionnaires qui pourraient détenir des actions dans la Société, le cas échéant.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «Y Real Estate General Partner S.A.».

## 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet d'agir en qualité d'associé gérant commandité de Y Real Estate Fund, SICAV-FIS (le "Fonds"), un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples constitué sous la forme d'une société en commandite par actions, et, en cette qualité, la Société pourra administrer et gérer le Fonds et ses actifs, et décider des objectifs, politiques et restrictions d'investissement ainsi que la conduite et la gestion des affaires du Fonds, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée de temps en temps, les statuts et le prospectus du Fonds. Le Fonds pourra conclure des contrats de gestion d'investissement et de conseil en investissement ainsi que tout autre contrat qu'il jugera nécessaire, utile ou pertinent à l'exécution de ses fonctions.

3.2 La Société pourra en outre acquérir et détenir tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.3 La Société peut effectuer des investissements liés à l'immobilier que ce soit directement ou indirectement par des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.4 La Société peut aussi fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute autre société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les "Sociétés Connexes"), étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme activité réglementée du secteur financier. Sur base annexe à une telle assistance, la Société pourra aussi fournir une assistance administrative et en matière de marketing à ses Sociétés Connexes.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.5.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.



## **Titre II. - Capital**

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31,000.-), divisé en trente-et-un mille (31,000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées (à 100%).

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.**

### **9. Conseil d'administration ou Administrateur unique.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (chaque membre étant individuellement un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Dans le cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou si lors de l'assemblée générale des actionnaires, il est établi que l'ensemble des actions de la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être gérée par un seul administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires validant l'existence d'un ou de plusieurs actionnaires.

9.3 Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou être Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.5 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Les réunions du Conseil d'Administration seront présidées par un Président, élu parmi ses membres (le "Président"). Le premier Président sera nommé par la première assemblée générale des actionnaires. Si le Président ne peut être présent, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les Administrateurs présents lors de la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter, cette désignation devant ensuite être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux Administrateurs.

#### **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société. S'il n'y a qu'un actionnaire, le procès-verbal ne devra mentionner que les opérations effectuées entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt contraire à un de ceux de la Société.

11.3 Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, personnes physiques ou naturelles, qui n'ont pas à être actionnaires de la Société, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être un Administrateur, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 La première personne en charge de la gestion quotidienne peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

#### **13. Représentation de la société.**

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas de gestionnaire quotidien délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature du gestionnaire quotidien délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **14. Réviseur d'entreprises agréé.**

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

14.2 L'assemblée générale des actionnaires désigne le(s) réviseur(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

14.3 Les commissaires sont rééligibles.

### **Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.**

#### **15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.**

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires. L'actionnaire unique prendra ses décisions sous la forme de résolutions écrites.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi de 1915. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de

plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.7 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.8 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés. Les votes exprimés n'incluront pas les votes attachés aux actions en vertu desquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a renvoyé un formulaire vierge ou invalide.

15.9 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au siège social de la Société ou tout autre endroit dans la ville de Luxembourg, le deuxième lundi du mois de mai à 14 heures (à moins que cette date ne soit un jour férié, auquel cas l'assemblée générale annuelle se réunira le jour suivant durant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg) heure de Luxembourg.

**17. Autres assemblées générales des actionnaires.** Le Conseil d'Administration ou le commissaire peuvent convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social de la Société.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit (ou par télécopie, courriel ou tout moyen similaire) qui n'a pas à être un actionnaire et peut dès lors voter par procuration.

## **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale de la Société débute le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

## **Titre VI. - Dissolution, Liquidation.**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## Titre VII. - Loi applicable

**22. Loi applicable.** La Loi de 1915 trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

### *Souscription et Libération.*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante précitée déclare souscrire les actions comme suit:  
YCAP Holding . . . . . 31,000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (EUR 31,000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration.*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais.*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents Euros.

### *Premières résolutions écrites de l'actionnaire unique.*

La comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article 15 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg;
2. Les personnes suivantes ont été élues Administrateurs pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat arrivant à échéance lors de la clôture de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:
  - Frédéric Deflorenne, ayant sa résidence professionnelle au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
  - Luc Leroi, ayant sa résidence professionnelle au 13a, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen, Grand-duché de Luxembourg; et
  - Arnaud Bricout, ayant sa résidence professionnelle au 37, avenue Pierre I<sup>er</sup> de Serbie, 75008 Paris, France.
3. Aux suites de l'article 10.1 de ces Statuts, l'Actionnaire Unique nomme Monsieur Frédéric Deflorenne en tant que Président pour une durée maximale de 6 ans, son mandat arrivant à échéance en même temps que son mandat d'Administrateur de la Société.
4. Est nommé en tant que réviseur d'entreprise agréé pour la même période: KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.M. BONZOM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2011. Relation: EAC/2011/3484. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2011041141/566.

(110046060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

**Amalto S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.203.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 3 janvier 2011, LAC/2011/260.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société anonyme Holding «Amalto S.A.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 246 en 1995 (la Société).

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant, en date du 25 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les livres, documents et registres de la Société seront conservés au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pendant cinq ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005572/22.

(110006922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Aerium MCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.913.

A titre informatif, veuillez noter que la dénomination de l'associé unique de la Société a été modifiée de «Aerium FGG Properties S.à r.l.» en «Aerium IV Properties S.à r.l.», lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2009. Son siège social a également été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg.

Veuillez également prendre connaissance des nouvelles adresses des deux gérants de la Société comme suit:

- Monsieur Franck RUIJMY, résidant professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X7LX Londres (Grande-Bretagne),  
et

- Monsieur Ely Michel RUIJMY, résidant professionnellement au 25 Knightsbridge, SW1X7RZ Londres (Grande-Bretagne).

Référence de publication: 2011005557/17.

(110006615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**AM Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3367 Leudelange, 2A, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 110.917.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 janvier 2011 à Leudelange*

L'Assemblée Générale de la société AM CONSTRUCTION S.A a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale décide de nommer, suite à la démission de Madame Régina Pereira De Matos de son poste d'administrateur, Madame Mireille Prajet, demeurant à Avenue Léopold 2, 21 à F-75016 Paris, au poste d'administrateur pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011005570/14.

(110006565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**ATA Pharma S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.553.

L'an deux mil dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Madame Maryam AKBARIEH, commerçante, née le 24 novembre 1954 à Teheran (Iran), demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue du Kirchberg,

laquelle a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ATA PHARMA S.à r. l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 24 décembre 2009, numéro 2512.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent mille Euros (EUR 100.000) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune à deux cent mille euros (EUR 200.000) par l'émission de cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription et la libération des dites parts sociales par Monsieur Hadi EHDAIE par apport en espèces.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenu aux présentes, Monsieur Hadi EHDAIE, ingénieur, né le 3 décembre 1977 à Téhéran (Iran), demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue du Kirchberg, lequel déclare souscrire aux cent (100) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés, réunis en assemblée générale, déclarent modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 200.000 (deux cent mille euros) représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. AKBARIEH, H. EDHAIE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57953. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005586/47.

(110006557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**C.V.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 79.827.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 07 février 2011:*

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;
- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2016;
- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022326/19.

(110026803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**RCG Re IV S.A., Société Anonyme,  
(anc. Achmea Reinsurance S.A.).**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.  
R.C.S. Luxembourg B 37.290.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "Achmea Reinsurance S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg,

incorporated under the name of ROTTNEROS REINSURANCE S.A. by a deed of Me Joseph KERSCHEN, then notary residing in Luxembourg-Eich, on June 25<sup>th</sup> 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 461 of December 13<sup>th</sup> 1991 whose articles of incorporation have been changed for the last time by a deed of the undersigned notary on December 4<sup>th</sup> 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 291 on February 10<sup>th</sup> 2009,

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B number 37290.

The meeting was opened at 4 p.m. and was presided by Mr. Paul WEILER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Diana HOFFMANN, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Acceptation of the resignation of all the Directors of the Company Mr. Arnoldus Hendricus Cornelis WALRAVENS, Mr. Brendan MALLEY, Mr. Paul MOUSEL, Mr. Lambert SCHROEDER and Mrs. Martina Greta van EE with immediate effect.

2. Nomination as new Directors of the Company of Mr. Claude LANG, Mr. Owen LITTMAN, Mr. Tolga BAKIRCIOGLU, with immediate effect.

3. Change of the name of the Company into RCG Re IV S.A. and subsequent amendment of the 2<sup>nd</sup> paragraph of article 1 of the Articles of Incorporation of the Company.

4. Transfer of the Company's registered office from its current address to 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of the first paragraph of Article 2 of the Articles of Incorporation.

5. Conversion of the currency of the share capital of the company from Euro to United States Dollars for accounting purposes with effect as of January 1<sup>st</sup> 2011 and subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

6. Change of the date of the annual general meeting to the last Wednesday of April and subsequent amendment of article 16 of the Articles of Incorporation.

7. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

*First resolution*

The General Meeting resolves to accept the resignation of all the Directors of the Company: Mr. Arnoldus Hendricus Cornelis Maria WALRAVENS, Mr. Brendan MALLEY, Mr. Paul MOUSEL, Mr. Lambert SCHROEDER and Mrs. Martina Greta van EE, with immediate effect.

*Second resolution*

The General Meeting resolves to nominate Mr. Claude LANG, residing professionally 97, rue Jean-Pierre Michels L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, Mr. Owen LITTMAN, residing professionally 599 Lexington Avenue NY-10022 New York, United States of America, and Mr. Tolga BAKIRCIOGLU, residing professionally 599 Lexington Avenue NY-10022 New York, United States of America, as new Directors of the Company, with immediate effect, for a period ending immediately after the Annual General Meeting to be held for the financial year ending December 31<sup>st</sup> 2014.

*Third resolution*

The General Meeting resolves to change the name of the Company into "RCG Re IV S.A.". As a result, the Meeting resolves to amend the second paragraph of article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

**Art. 1. 2<sup>nd</sup> paragraph. Form, Name.** "The Company will exist under the name of RCG Re IV S.A."

*Fourth resolution*

The General Meeting resolves to transfer the Company's registered office from its current address 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg to 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. As a result, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 2 of the Articles of Incorporation as follows:

**Art. 2. 1<sup>st</sup> paragraph. Registered Office.** «The Company will have its registered office in the City of Esch-sur-Alzette.»

*Fifth resolution*

The General Meeting resolves to convert the currency of the share capital of the company from EUR (euro) to USD (United States Dollars) for accounting purposes with effect as of January 1<sup>st</sup> 2011 and to convert the share capital of the company of EUR 16,500,000 to USD 21,674,400 by applying an average exchange rate of USD 1,3136 for EUR 1.

As a consequence, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

**Art. 5. Corporate Capital.** "The corporate capital is fixed at USD 21,674,400 (twenty one millions six hundred seventy four thousands four hundred United States dollars) divided into two hundred fifty thousand (250,000) shares without nominal value."

*Sixth resolution*

The General Meeting resolves to change the date of the annual general meeting to the last Wednesday of April

As a consequence, the Meeting resolves to amend article 16 of the Articles of Incorporation as follows:

**Art. 16. Annual General Meeting.** The Annual General Meeting will be held in the Grand Duchy of Luxembourg at the registered office of the Company or in any other place specified in the convening notice on the last Wednesday of April of each year at 3 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.



### Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2.000 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4.30 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction en français:

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Achmea Reinsurance S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

constituée sous le nom de ROTTNEROS REINSURANCE S.A. suivant acte reçu par Me Joseph KERSCHEN, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 25 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 461 du 13 décembre 1991 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 4 décembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 291 du 10 février 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 37290.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

II) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs de la société M. Arnoldus Hendricus Cornelis Maria WALRAVENS, M. Brendan MALLEY, M. Paul MOUSEL, M. Lambert SCHROEDER et Mme Martina Greta van EE, avec effet immédiat.

2. Nomination comme nouveaux Administrateurs de la société M. Claude LANG, M. Owen LITTMAN, M. Tolga BAKIRCIOGLU, avec effet immédiat.

3. Changement de la dénomination sociale de la société en «RCG Re IV S.A.» et modification subséquente du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

4. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

5. Conversion de la devise du capital social de la société prenant comptablement effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'euro au dollar des Etats-Unis d'Amérique et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mercredi d'avril et modification subséquente de l'article 16 des statuts.

7. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société M. Arnoldus Hendricus Cornelis Maria WALRAVENS, M. Brendan MALLEY, M. Paul MOUSEL, M. Lambert SCHROEDER et Mme Martina Greta van EE avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer M. Claude LANG, demeurant 97, rue Jean-Pierre Michels L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, M. Owen LITTMAN, demeurant 599 Lexington Avenue NY-10022 New York, Etats-Unis d'Amérique et M. Tolga BAKIRCIOGLU, demeurant 599 Lexington Avenue NY-10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, comme nouveaux Administrateurs de la société, avec effet immédiat. Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en «RCG Re IV S.A.».

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. 2<sup>e</sup> alinéa. Forme Dénomination.** «La Société adopte la dénomination «RCG Re IV S.A.».

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 97, rue Jean-Pierre Michels L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa. Siège social.** «Le siège social est établi dans la Ville de Esch-sur-Alzette.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de convertir la devise du capital social de la Société prenant comptablement effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de EUR (euro) en USD (dollars des Etats-Unis d'Amérique), et par conséquent de convertir le capital social de la société de 16.500.000,- EUR (seize millions cinq cents mille euros) en 21.674.400. USD (vingt et un millions six cent soixante-quatorze mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) en appliquant un taux de change moyen fixé à 1,3136 USD pour 1 EUR.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

**Art. 5. Capital social.** «Le capital social de la société est fixé à USD 21.674.400 vingt et un millions six cent soixante-quatorze mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), représentée par deux cent cinquante mille (250.000) actions sans valeur nominale. “

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la date de l'Assemblée Générale Annuelle au dernier mercredi du mois d'avril.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts comme suit:

**Art. 16. Assemblée Générale Annuelle.** «L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg, au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation le dernier mercredi du mois d'avril de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal l'assemblée se tiendra le prochain jour ouvrable.

#### *Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 2.000 EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER; D. HOFFMANN; P. WEILER; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/179. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005550/194.

(110006473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Colosseum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.539.

---

Suite à un changement de dénomination, il convient de modifier le nom de l'Associé IK 2007 IAB Co-Investment AB en:

Alpha IAB Co-Investment AB

Luxembourg, le 14 février 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011022331/13.

(110026851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**ConnectCom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 43.789.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022333/10.

(110027188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Container Quick Lock Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.922.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 19 octobre 2010*

L'assemblée accepte la nomination de la société PARFININDUS S.à r.l. (siège social: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) au poste de commissaire aux comptes avec effet au 5 octobre 2010 jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Ben VAN DEN KEYBUS

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2011022335/14.

(110026706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**BHE SPF Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. BHE Holding S.A.).**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 88.219.

---

Im Jahre zweitausendzehn, den einunddreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "BHE HOLDING S.A.", mit Sitz in Strassen L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 88219, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Jean-Paul HENCKS, Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 1. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1364 vom 20. September 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Paul WEILER, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg welcher zur Schriftführerin Frau Diana HOFFMANN, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, ernannt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Robert WEIRIG, geprüfter Buchhalter, beruflich wohnhaft in Sandweiler.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

1. Umwandlung der Gesellschaft in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen.

2. Abänderung von Artikel 1 gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen:

**Art. 1.** „Unter der Bezeichnung “ BHE SPF Holding S.A.”, (hiernach die "Gesellschaft"), besteht eine Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, („société de gestion de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.“

3. Abänderung des Gesellschaftszweckes und dementsprechende Änderung von Artikel 4 wie folgt:

**Art. 4.** „Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter beliebiger Form, an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere, darunter Genussscheine und andere Rechte begeben und erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form. Sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von anderen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen, wobei sich jedoch ihre Aktivität im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaften zur Verwaltung von Familienerbe (sociétés de gestion de patrimoine familial) halten muss.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften, Sicherheiten und Darlehen geben an beteiligte Gesellschafter/Gesellschaften. Vorschusszahlungen auf Dividenden sind erlaubt. Die Gesellschaft kann auch unbegrenzt Darlehen oder Partiarische Darlehen von Aktionären oder fremden Dritten aufnehmen und Wertpapieremissionen ausgeben.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.“

4.- Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaft in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, umzuwandeln:

**Art. 1.** „Unter der Bezeichnung “ BHE SPF Holding S.A.”, (hiernach die "Gesellschaft"), besteht eine Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, („société de gestion de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.“

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Artikel 4 wie folgt umzuändern:

**Art. 4.** „Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter beliebiger Form, an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere, darunter Genussscheine und andere Rechte begeben und erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form. Sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von anderen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen, wobei sich jedoch ihre Aktivität im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaften zur Verwaltung von Familienerbe (sociétés de gestion de patrimoine familial) halten muss.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften, Sicherheiten und Darlehen geben an beteiligte Gesellschafter/Gesellschaften. Vorschusszahlungen auf Dividenden sind erlaubt. Die Gesellschaft kann auch unbegrenzt Darlehen oder Partiarische Darlehen von Aktionären oder fremden Dritten aufnehmen und Wertpapieremissionen ausgeben.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.“

#### Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 850.- Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. WEILER; D. HOFFMANN; R. WEIRIG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/194. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2011.

Référence de publication: 2011005615/91.

(110006570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

#### **Curzon Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.746.

I. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011.

II. L'adresse d'Yves Barthels, Gérant de catégorie A, a changé et est désormais au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011022336/14.

(110027073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

#### **Campus Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 135.839.

L'associé VALERES PROJECT DEVELOPMENTS NV transfert, à compter du 14 février 2011, son siège social à l'adresse suivante: Kapelsesteenweg 195/1 à B-2180 Ekeren.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022337/10.

(110026965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

#### **Can't Stop, Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 33.600.

#### *Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12/01/2011 à 14 heures*

Les résolutions suivantes ont été prises:

- La démission de Monsieur Ali SHERWANI en tant qu'administrateur est acceptée
- La SOCIETE IMMOBILIERE OPAVA SA enregistrée au RCSL sous le N° B45 462 ayant son siège social au 42A Place Guillaume II L-1648 Luxembourg et ayant pour représentant Monsieur Ed SAUER demeurant professionnellement au 18 rue de l'Académie L-1112 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur de la société CANT STOP SA

- Le siège de la société CANT STOP est transféré au 18 rue de l'Acierie L-1112 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme  
CAN'T STOP SA  
Signature

Référence de publication: 2011022338/17.

(110026697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Castel Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 87.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF  
EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011022340/13.

(110027392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**AGI Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.173.

Im Jahre zwei tausend zehn, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Findet statt eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Holding-Aktiengesellschaft AGI HOLDING S.A., mit Sitz zu Luxemburg;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 28173 wurde gegründet durch Urkunde vom 8. Juni 1988, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 221 vom 1988.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Frau Rachel UHL, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende beruft als Schriftführerin Frau Flora GIBERT, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt als Prüferin Frau Flora GIBERT, vorgeannt.

Die Vorsitzend erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung*

1. Änderung des Statuts der Gesellschaft, die fortan nicht mehr den einer Holding Gesellschaft laut Gesetz vom 31. Juli 1929, sondern den einer Soparfi Aktien Gesellschaft hat.

2. Demzufolge Änderung des Artikels 2 der Statuten der Gesellschaft betreffend den Gesellschaftszweck:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann aller Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen."

3. Abänderung des Artikels 16 der Statuten, der in der Folge lauten wird:

"Das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend kommerzielle Gesellschaften und seine nachfolgenden Abänderungen finden Anwendung falls nicht anders vorgesehen in diesen Statuten."

Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschlossen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt, den vom Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend Holding geschaffenen Steuerstatus aufzugeben und den Status einer Soparfi anzunehmen.

*Zweiter Beschluss*

Um die Statuten dem vorgehenden Beschluss anzupassen, beschließt die Versammlung den betreffenden Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann aller Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen."

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, den Artikel 16 der Statuten wie folgt abzuändern:

"Das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend kommerzielle Gesellschaften und seine nachfolgenden Änderungen finden Anwendung falls nicht anders vorgesehen in diesen Statuten."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005560/71.

(110006484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Cat Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Académie.

R.C.S. Luxembourg B 99.988.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12.01.2011*

Les résolutions suivantes ont été prises:

- La démission de Madame Nathalie FERRARI en tant qu'administrateur est acceptée
- La démission de Monsieur Ali SHERWANI en tant qu'administrateur est acceptée
- La société CAT CLUB SA enregistrée au RCSL sous le N° B70 314 ayant son siège social au 18 rue de l'Académie L-1112 Luxembourg et ayant pour représentant Monsieur Ed SAUER demeurant professionnellement au 18 rue de l'Académie L-1112 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur de la société CAT DEVELOPPEMENT SA
- La société CAN'T STOP SA enregistrée au RCSL sous le N° B33 600 ayant son siège social au 18 rue de l'Académie L-1112 Luxembourg et ayant pour représentant Monsieur Ed SAUER demeurant professionnellement au 18 rue de l'Académie L-1112 Luxembourg est nommé nouvel administrateur de la société CAT DEVELOPPEMENT SA

Pour extrait sincère et conforme  
CAT DEVELOPPEMENT SA  
Signature

Référence de publication: 2011022341/20.

(110026704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Catclub S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 70.314.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12.01.2011*

Les résolutions suivantes ont été prises:

- La démission de Madame Nathalie FERRARI en tant qu'administrateur est acceptée
- La démission de Monsieur Ali SHERWANI en tant qu'administrateur est acceptée
- La société CAT DEVELOPPEMENT enregistrée au RCSL sous le N° B99988 ayant son siège social au 18 rue de l'Acierie L-1112 Luxembourg et ayant pour représentant Monsieur Ed SAUER demeurant professionnellement au 18 rue de l'Acierie L-1112 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur de la société CAT CLUB SA

Pour extrait sincère et conforme  
CAT CLUB SA  
Signature

Référence de publication: 2011022342/17.

(110026687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Telenet Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.204.

—  
Changement suivant le contrat de cession de parts du 27 octobre 2010:

- Ancienne situation associée:  
Intertrust (Luxembourg) S.A.: 250 parts sociales
- Nouvelle situation associée:

Stichting Telenet Finance Luxembourg, inscrite au registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 50772007, avec siège social à NL-1097JB Amsterdam, 200, Prins Bernhardplein: 250 parts sociales

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour avis sincère et conforme  
*Pour Telenet Finance Luxembourg S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011022344/17.

(110027297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**CCP II Neumarkt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.180.800,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.843.

—  
1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011.

2. Le siège social de l'associé CCP II Logistics S.à.r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. L'adresse de Yves Barthels, gérant A, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011022348/16.

(110027069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---



**Minimax Data International S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Minimax Data International Holding).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.977.

Im Jahre zwei tausend und zehn, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Findet statt eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Holding-Aktiengesellschaft Minimax Data International Holding, mit Sitz zu Luxemburg;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 53.977, wurde gegründet durch Urkunde vom 15. Mai 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 412 vom 1991.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Frau Rachel UHL, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende beruft als Schriftführerin Frau Flora GIBERT, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt als Prüferin Frau Flora GIBERT, vorgeannt.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur parapierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung*

1. Änderung des Statuts der Gesellschaft, die fortan nicht mehr den einer Holding Gesellschaft laut Gesetz vom 31. Juli 1929, sondern den einer Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF") laut Gesetz vom 11 Mai 2007, hat.

2. Demzufolge Änderung des Artikels 4 der Statuten der Gesellschaft betreffend den Gesellschaftszweck:

"Die Gesellschaft hat zum exklusiven Zweck den Kauf, die Haltung, die Verwaltung und die Veräusserung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten im Sinn des Gesetzes vom 5. August 2005 betreffend Finanz-Garantieverträge sowie Valuta und Besitz jeglicher Art, die auf Konto stehen.

Sie kann keinerlei kommerzielle Aktivität entfalten.

Sie reserviert ihre Aktien entweder Privatpersonen die im Bereich der Verwaltung ihres Privatvermögens agieren, oder Besitzeinheiten die ausschliesslich im Interesse des Privatbesitzes einer oder mehrerer Privatpersonen agieren, oder für obengenannte Investoren handelnden Mittelspersonen.

Sie kann nicht aktiv an der Verwaltung einer Gesellschaft teilnehmen von der sie Anteile besitzt. Die von ihr emittierten Anteile können keine öffentliche Platzierung erfahren oder an der Börse notiert werden. Sie trifft alle Maßnahmen zum Schutz Minimax Data International S.A.-SPF ihrer Rechte und unternimmt alle Aktionen betreffend den Gesellschaftszweck im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung einer Privatvermögensverwaltungsgesellschaft."

3. Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft von "Minimax Data International S.A." auf "Minimax Data International S.A.-SPF".

4. Abänderung des Artikels 1 der Statuten, der in Folge lauten wird:

"Es besteht eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung Minimax Data International S.A.-SPF".

5. Abänderung des Artikels 21 der Statuten, der in der Folge lauten wird:

"Das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend kommerzielle Gesellschaften und seine nachfolgenden Abänderungen sowie das Gesetz vom 11. Mai 2007 betreffend die Privatvermögensverwaltungsgesellschaften finden Anwendung falls nicht anders vorgesehen in diesen Statuten."

Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschliessen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt, den vom Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend Holding geschaffenen Steuerstatus aufzugeben und den Status einer Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF") laut Gesetz vom 11 Mai 2007 anzunehmen.

*Zweiter Beschluss*

Um die Statuten dem vorgehenden Beschluss anzupassen, beschließt die Versammlung den betreffenden Artikel 4 der Statuten wie folgt abzuändern:

"Die Gesellschaft hat zum exklusiven Zweck den Kauf, die Haltung, die Verwaltung und die Veräußerung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 05. August 2005 betreffend Finanzgarantieverträge sowie Valuta und Besitz jeglicher Art, die auf Konto stehen.

Sie kann keinerlei kommerzielle Aktivitäten haben.

Sie reserviert Ihre Aktien entweder Privatpersonen die im Bereich der Verwaltung ihres Privatvermögens agieren, oder Besitzeinheiten die ausschließlich im Interesse des Privatbesitzes einer oder mehrerer Privatpersonen agieren oder für obengenannte Investoren handelnden Mittelpersonen.

Sie kann nicht aktiv an der Verwaltung einer Gesellschaft teilnehmen, von der sie Anteile besitzt.

Die von ihr emittierten Anteile können keine öffentliche Platzierung erfahren oder an einer Börse notiert werden. Sie trifft alle Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte und unternimmt alle Aktionen betreffend den Gesellschaftszweck im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung einer Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF").

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern von "Minimax Data International" auf "Minimax Data International S.A.-SPF".

*Vierter Beschluss*

Um die Statuten dem vorhergehenden Beschluss anzupassen, beschließt die Versammlung den Artikel 1 der Statuten wie folgt abzuändern:

"Es besteht eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung Minimax Data International S.A.-SPF".

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, den Artikel 21 der Statuten wie folgt abzuändern:

"Das Gesetz vom 10 August 1915 betreffend kommerzielle Gesellschaften und seine nachfolgenden Änderungen sowie das Gesetz vom 11. Mai 2007 betreffend die Privatvermögensverwaltungsgesellschaft finden Anwendung falls nicht anders vorgesehen in diesen Statuten."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58992. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005896/91.

(110006536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**CCP II Peine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.949.600,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.782.

1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011.

2. Le siège social de l'associé CCP II Logistics S.à.r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. L'adresse de Yves Barthels, gérant A, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011022349/16.

(110027070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**CCP II Soest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.262.075,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.783.

---

1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011.

2. Le siège social de l'associé CCP II Logistics S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. L'adresse de Yves Barthels, gérant A, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011022350/16.

(110027071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**CCP II Straubing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.786.275,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.784.

---

1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011.

2. Le siège social de l'associé CCP II Logistics S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. L'adresse de Yves Barthels, gérant A, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011022351/16.

(110027072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Centre de Coiffure Paola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 49.066.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022352/10.

(110026973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**International Wave Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. International Wave Holding).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.511.

---

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «INTERNATIONAL WAVE HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35.511, constituée suivant acte de Maître Frank

Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 134 du 18 mars 1991, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2003 du 19 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Ducaté, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elodie Stoffen, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marta Cotas, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces comprenant l'ordre du jour publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans le Lëtzeburger Journal et dans la Voix du Luxembourg en date des 18 novembre 2010 et 3 décembre 2010.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination de la Société en «INTERNATIONAL WAVE HOLDING S.A. S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.

2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Modification des articles 5 et 14.

4. Divers

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 50 actions en circulation, 3 actions sont représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 11 novembre 2010 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «INTERNATIONAL WAVE HOLDING S.A. S.P.F.»».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le statut de société holding de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 5 et 14 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 61.973,38 (soixante et un mille neuf cent soixante-treize Euro et trente-huit Cent) représenté par 50 (cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 125.000,-(cent vingt-cinq mille Euro) par la création et l'émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles que le Conseil d'Administration sera amené à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue, cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

« **Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Ducaté, E. Stoffen, M. Cotas, H. Hellinckx

Enregistré à Luxembourg A.C, le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60230. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006704/94.

(110007674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Chavet Aloys S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, Maison 61.

R.C.S. Luxembourg B 115.355.

Suite au changement de la dénomination des rues, il y a lieu de noter que l'adresse du siège de Chavet Aloys sa a été changé:

ancienne dénomination:

L-9990 WEISWAMPACH Maison 40

nouvelle dénomination:

L-9990 WEISWAMPACH Maison 61

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2011022354/15.

(110026990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Citation Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 17.438.

Le Bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 14 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022355/10.

(110027407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Groupe Wenmec S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 32.599.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le seize décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de TOPSER INVESTMENTS S.A., une société de droit du Panama dont le siège est établi East 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2<sup>nd</sup> Floor, City of Panama, Republic of Panama, immatriculée auprès du "Public Registry" sous le numéro 547.465,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 décembre 2010 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme GROUPE WENMEC S.A., R.C.S. B 32.599, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, a été constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 décembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 232 page 11102 de 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant résolution prise par les actionnaires lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 mai 2002 adoptant la conversion de la monnaie d'expression du capital en euro, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 619 du 16 juin 2004;

- que TOPSER INVESTMENTS S.A., pré-qualifiée, est seule propriétaire des actions;

- que TOPSER INVESTMENTS S.A., pré-qualifiée, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 décembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné; La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 décembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57957. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005759/54.

(110006558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Citation Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 17.438.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 14 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022356/10.

(110027408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Claude Rizzon Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 29.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022357/10.

(110026732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Alphacom Holding S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Alphacom Holding S.A.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 36.346.

Im Jahre zweitausendundzehn, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "ALPHACOM HOLDING S.A." mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 36.346, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 15. März 1991, veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial) C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 327 vom 31. August 1991, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch eine Urkunde aufgenommen durch den selben Notar, am 13. Dezember 2001, veröffentlicht im Amtsblatt C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 524 vom 4. April 2002.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Robert LANGMANTEL, mit professioneller Anschrift in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Sylvie DUPONT, Privatangestellte, mit professioneller Anschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Raymond THILL, Privatangestellter, mit professioneller Anschrift in L1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die einundachtzigtausendzweihundertfünfzig (81.250) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Euro (1.250.000,- EUR) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengestellt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen, da auch alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Umwandlung von einer Holding 1929 in eine sogenannte „SOPARFI“ welche dem normalen Steuerrecht unterliegt mit Wirkung zum 31. Dezember 2010.

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 2 und 11 der Satzung.

3. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Aktionäre beschliessen die Umwandlung von einer Holding 1929 in eine sogenannte „SOPARFI“ welche dem normalen Steuerrecht unterliegt mit Wirkung zum 31. Dezember 2010.

Infolgedessen werden Artikel zwei und elf der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien, jedoch ohne direkt das Gewerbe eines Immobilienmaklers auszuüben.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.“

„ **Art. 11.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 verwiesen“.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Vorund Nachnamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: R. Langmantel, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57720. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005564/73.

(11006512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.803.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration de CMI Insurance (Luxembourg) SA tenu à Luxembourg le 9 décembre 2010:

- a pris acte de la démission de Monsieur Duncan Alistair Finch en tant qu'administrateur avec effet au 31 décembre 2010;

- à décidé d'élire Monsieur Andrew Jan Pelkiewicz, né le 12 décembre 1953 à Wakefield (Royaume-Uni), demeurant à Heidelberger Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg (Germany) en tant qu'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2012, en remplacement de Monsieur Duncan Alistair Finch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



*Pour CMI Insurance (Luxembourg) SA*

Signature

Référence de publication: 2011022359/18.

(110027013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Coke S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011022360/10.

(110027204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Cosmolux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022361/10.

(110026999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Ipsotx Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.007.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-third day of December.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

ISOTX (CYPRUS) Limited, a company having its registered office at Kostaki Pantelidi, 1, Kolokasides Building, 3<sup>rd</sup> Floor, P.C.1010, Nicosia, Cyprus, HE 230723,

here represented by Mrs. Cristine Astgen, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the date of 1<sup>st</sup> December 2010.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 21 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "Ipsotx Sàrl".

**Art. 3. Corporate objects.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 21 of these Articles.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Events affecting the Company.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an indeterminate period.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name.

Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company. In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers. The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

**Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 25. Dissolution - Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2011.

*Subscription - Payment*

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- a) Mrs Valérie EMOND, fiscalist, born on August 30 1971 in Saint-Mard (B), with professional address at 41, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- b) Mr. Alberto Morandini, companies' director, born on 9 February 1968 in Pétange (L), with professional address at 41, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- c) Mr. Byron RUPP, investor/management, born on 14 November 1953 in New York (USA), with personal address at Chalet Riedegg 6, CH-3780 Gstaad.

2) The address of the corporation is fixed at 41, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

ISOTX (CYPRUS) Limited, une société ayant son siège social à Kostaki Pantelidi, 1, Kolokasides Building, 3<sup>rd</sup> floor, P.C. 1010, Nicosia, Cyprus, HE 230723,

ici représentée par Mme Cristine Astgen, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 21, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Ipsotx Sàrl".

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 21 des présents Statuts.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Evénements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom.

Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail. Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société. Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

**Art. 19. Evénements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux CINQ CENTS (500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
  - a) Madame Valérie EMOND, fiscaliste, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (Belgique), avec adresse professionnelle au 41, bd du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg;
  - b) Monsieur Alberto MORANDINI, administrateur de sociétés, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 41, bd du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg;
  - c) Monsieur Byron RUPP, investisseur, né le 14 novembre 1953 à New York (USA), avec adresse privée Chalet Riedegg 6, CH-3780 Gstaad.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 41, bd du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Sgné: C. ASTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59124. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005797/359.

(110006511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Cronos Recherches Cliniques S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022363/10.

(110027186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**D. Cools & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 135.282.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 juin 2010 à 11 heures*

*Résolutions*

1. L'assemblée approuve la liquidation volontaire de la société. A ce jour, la société est donc dissoute et liquidée.
2. L'assemblée approuve que les livres comptables de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5 rue Prince Jean à L-4740 Pétange

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Françoise Arend / Vincent Demeuse / Dirk Cools

*Secrétaire / Scrutateur / Président*

Référence de publication: 2011022365/18.

(110026688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**DBRA MG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.672.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

En date du 31.12.2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Après examen du rapport du commissaire à la liquidation, les associés de la Société prennent acte que toutes les dettes de la Société ont été liquidées et que l'actif net disponible a été distribué;
- Entière décharge est donnée au liquidateur ainsi qu'au commissaire à la liquidation;
- Clôture la liquidation;
- Les livres comptables et autres documents de la Société seront maintenus pendant une période de 5 ans au siège de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022367/17.

(110026488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---



**Detion Luxembourg Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 139.822.

Il résulte d'un courrier adressé à la société

DETION LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le n° 139 822, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, que la Société, en sa qualité d'agent domiciliataire a dénoncé le siège social avec effet au 7 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

FIDEOS

Fatah BOUDJELIDA

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011022369/16.

(110026766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Euro-Aurus SA Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.375.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022383/9.

(110026727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Euroklima, Société à responsabilité limitée holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 12.142.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2006*

*Rectificatif du dépôt du 30 avril 2008 (No L080064266)*

Modifiant l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2006, enregistré le 30 avril 2008, référence: LSO-CP/10076, et déposé le 30 avril 2008 (No L080064266).

En ce qui concerne le Commissaire aux Comptes nommé à compter du 16 novembre 2006, il fallait lire:

- L'assemblée décide de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, la société GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING S.A., dont le siège social est situé au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale délibérant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour EUROKLIMA

Signatures

Référence de publication: 2011022384/20.

(110027177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Eurtrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.436.

En date du 12 janvier 2011, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la Société du 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg et ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eurtrans S.A.  
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011022389/15.

(110026695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**FTC Futures Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 47.021.

*Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 7. Februar 2011*

- Die Herren Thomas BERGER, mit beruflichem Wohnsitz 12 Schottenring, A-1010 Wien, Rolf MAJCEN, mit beruflichem Wohnsitz 12 Schottenring, A-1010 Wien, und Harald WANKE, mit beruflichem Wohnsitz 8-10 Franz-Josef-Strasse, A-6130 Schwaz werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- Der Abschlussprüfer, DELOITTE S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg wird für ein weiteres Jahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug  
Für FTC FUTURES FUND SICAV  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011022405/16.

(110026772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Talhofen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.059.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Jean Philippe HOTTINGER, Banquier, demeurant professionnellement à CH-8024 Zürich, Hottingerstrasse 21, représenté par Mr Franck PROVOST, directeur général, demeurant professionnellement à L2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 17 décembre 2010;

2. M. Franck PROVOST, directeur général, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II

La procuration signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de TALHOFEN S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,-EUR), représenté par CINQ MILLE (5.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-EUR) chacune, libérées entièrement.

Le capital autorisé est fixé à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000, EUR), représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Toutefois si la société venait à compter un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi de juin à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, télécopie ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées des actionnaires, présents ou représentés, ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois si à une assemblée générale des actionnaires, il était constaté que la société ne possède plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Une télécopie transmise par un administrateur sera considérée comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils puissent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Dans ce cas, le conseil d'administration devra annuellement rendre compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à l'administrateur délégué. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommé et révoqués tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Pour la première fois un administrateur délégué peut être nommé directement par l'assemblée générale extraordinaire qui fait suite à la constitution.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Toutefois la signature de Monsieur Franck PROVOST sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à 100.000, EUR (cent mille euros);
- tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
- les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à 50.000, EUR (cinquante mille euros);

- toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;

- toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes;

- toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;

- toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);

- tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

| Actionnaires   | Capital<br>souscrit<br>EUR | Capital<br>libéré<br>EUR | Nombre<br>d'actions |
|--|----------------------------|--------------------------|---------------------|
| 1) Monsieur Jean Philippe HOTTINGER, prénommé: . . . . . | 499.900.-                  | 499.900.-                | 4.999               |
| 2) Monsieur Franck PROVOST, prénommé: . . . . .          | 100.-                      | 100.-                    | 1                   |
| TOTAL: . . . . .   | 500.000.-                  | 500.000.-                | 5.000               |

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (500.000,-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille neuf cents euros (1.900,-EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a. M. Franck PROVOST, Directeur Général, né le 11 novembre 1972 à F-Paris, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II (président du Conseil d'Administration);
  - b. M. Jean Philippe HOTTINGER, Banquier, né le 24 septembre 1938 à CH-Zürich, demeurant professionnellement à CH-8024 Zürich, Hottingerstrasse 21,
  - c. Mme Marianne REPPLINGER, Comptable, née le 7 août 1973 à F-Nancy, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II;
  - d. Mme Nathalie DUCHAUSSOY, employée privée, née le 24 juillet 1965 à F-Thionville, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: La société anonyme HOPARGEST S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925.
4. L'adresse de la société est fixée au 18 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2011. Relation: LAC/2011/936. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006966/223.

(110007642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Hurca Investment Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 61.149.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011022416/10.

(110026691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Hexagone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.800,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.149.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession conclu et ayant effet le 15 juin 2009 que l'associé unique Aviva Investors Luxembourg S.A., société anonyme, domiciliée au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 25.708 a cédé les 832 parts sociales ordinaires de la Société, chacune ayant une valeur nominale de 25 Euros à Aviva Investors Properties Europe S.A., société anonyme domiciliée au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.865.

En conséquence l'associé unique de la Société s'identifie de la façon suivante:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., une société anonyme ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140 865 détient 832 parts sociales ordinaires de la Société.

A Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011022415/21.

(110027217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**HCEPP Luxembourg Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.746.615,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 76.009.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait (traduit de l'Anglais) des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2010*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- l'associé unique a approuvé le rapport du commissaire à la liquidation;
- l'associé unique a prononcé la clôture de la liquidation;
- l'associé a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans dans les locaux d'Experta Corporate and Trust Services S.A. au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (ou tout autre local que cette société occupera).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011022419/20.

(110026665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**HMR, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 134.163.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022422/9.

(110027165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**World Helicopters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.127.

—  
**EXTRAIT**

Les associés de la Société ont décidé en date du 4 février 2011:

- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 décembre 2010; et

- d'accepter la démission de Monsieur John Mowinckel comme gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Gérant*

Référence de publication: 2011022274/17.

(110025935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

**Hobbit Investment, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 133.448.

—  
Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2010

Après délibération, l'Assemblée décide:

1. De renouveler le mandat des Administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

2. De renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011022423/15.

(110027211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**AAC NL BOF 2002 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.310.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 7 février 2011, les résolutions suivantes ont été approuvées:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort de sa fonction de Gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat;

- Madame Elisabeth Maas, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élue nouveau Gérant de la Société avec effet au immédiat et ce, pour une durée illimitée;

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011022285/15.

(110026836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**AL S.A., Société Anonyme,****(anc. Agriluxembourg S.A.).**

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 38.703.

—  
Les Comptes annuels au 31/12/2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011022288/12.

(110027300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**LA Coussinerie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 2, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 16.627.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011022452/10.

(110026743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.